

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2014

Sommaire

1.1	Faits marquants de l'exercice 2014	3
1.2	Déroulement de l'exercice	4
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	10
1.4	Gestion des risques	10
1.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	17
1.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	17
1.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	17
1.8	Conventions règlementées	17
1.9	Responsabilité sociétale de l'entreprise	17
1.10	Informations sur le capital	42
1.11	Dépenses non déductibles fiscalement	48
1.12	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	48
1.13	Frais de recherche et de développement	48
1.14	Perspectives 2015	48
1.15	Observations du Comité d'Entreprise	48

1.1 Faits marquants de l'exercice 2014

1.1.1 Croissance externe

Acquisitions

- Mars et Juin 2014 :

M+ MATERIAUX a fait l'acquisition d'un fonds de commerce appartenant à HABITAT DESIGN et de huit fonds de commerce cédés par LASSERE.

- Avril 2014 :

CELESTIN MATERIAUX a acquis 100 % des titres de CO DI PLAST.

- Mai 2014 :

DORAS a procédé au rachat de 100 % du capital social de FAVERET.

- Décembre 2014 :

SAMSE a racheté un fonds de commerce aux ETABLISSEMENTS TRUCHON.

Création

- Juin 2014 :

LA BOITE A OUTILS a souscrit au capital de la SCI SAUMUR, à hauteur de 90 %.

1.1.3 Accord de rapprochement avec le Groupe CRH

En septembre 2014, un protocole permettant le rapprochement à terme du Groupe SAMSE et du Groupe CRH a été signé. L'accord se traduit par le renforcement du partenariat entre DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE (avec 56,17 % du capital) et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital).

Il prévoit ensuite la faculté pour CRH d'en devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple des capitaux propres.

Modifications significatives du périmètre

- Mars 2014 :

LA BOITE A OUTILS a racheté la totalité des titres détenus par MR BRICOLAGE dans le capital de DEDB et dans le capital de quatre SCI, créées dans le cadre du partenariat avec MR BRICOLAGE.

- Mars, Avril, Août, Septembre et Octobre 2014 :

SAMSE a augmenté sa participation dans le capital de GAMAG, la portant de 61,41 % à 100 %, dans le capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS dont la quote-part de capital est passée de 74,90 % à 89,43 % et dans le capital de BOIS MAURIS ODDOS dont elle détient désormais 100 %.

La quote-part de capital détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée de 92,83 % à 93,84 %.

1.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations de fusion-absorption ont été réalisées en décembre 2014 :

- DEDB MAGASINS par LA BOITE A OUTILS,
- GAMAG par SAMSE.

Cette faculté peut être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Cette période de six années permet une transition capitalistique progressive, respectant ainsi la forte culture « familiale et salariale » du Groupe SAMSE, les salariés conservant, aujourd'hui et demain, dans cet esprit, leur rôle d'actionnaire historique.

A la même date, SAMSE et CRH FRANCE ont signé un protocole prévoyant le rachat par SAMSE à CRH FRANCE des 45 % que cette dernière détient dans le capital de SC INV (holding de DORAS).

1.2 Déroulement de l'exercice

1.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2014	2013	% de var.
Chiffre d'affaires	1 195,6	1 164,0	2,7
Résultat opérationnel courant	45,6	50,9	-10,4
Résultat opérationnel	45,0	50,5	-10,8
Résultat financier	4,7	-1,5	-
Charge d'impôt	13,1	17,2	-23,7
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,0	3,0	1,2
Résultat net des sociétés intégrées	39,7	34,7	14,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35,9	29,7	21,1

1 - Chiffre d'affaires

Dans un environnement difficile, le Groupe affiche une bonne résistance de son activité avec un chiffre d'affaires de 1 195,6 M€, en progression de 2,7 % à périmètre courant et en léger retrait de 1,0 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce atteint 963,4 M€, enregistrant une augmentation de 0,8 %. A périmètre comparable (retraitement notamment de l'acquisition de CO DI PLAST en avril 2014 et du rachat de huit agences situées sur la façade Atlantique en juin 2014), l'activité négoce affiche une quasi stabilité (- 0,4 %).

Le chiffre d'affaires de l'activité bricolage s'établit à 232,3 M€, en augmentation de 11,5 % (- 3,8 % à périmètre comparable).

Cette hausse s'explique par l'ouverture d'un nouveau magasin L'ENTREPOT DU BRICOLAGE à Aubenas (Ardèche) en février 2014 et la prise de contrôle exclusif de DEDB (4 magasins précédemment détenus en partenariat avec MR BRICOLAGE) en mars 2014.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2014	2013	% de var.
Négoce	963,4	955,7	0,8
Bricolage	232,3	208,3	11,5
Total Groupe	1 195,6	1 164,0	2,7

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se situe à 45,6 M€ en baisse de 10,4 %. Le résultat du bricolage progresse de 11,3 % prouvant à nouveau la pertinence de son concept.

Malgré une bonne maîtrise de la marge commerciale, le résultat du négoce recule de 15,6 %.

Les charges de personnel augmentent de 4,6 % en raison des récentes opérations de croissance externe mais aussi de la volonté de maintenir des équipes performantes dès que la reprise du marché s'amorcera.

Le résultat opérationnel courant intègre une augmentation significative des charges externes qui s'explique notamment par de nombreuses animations commerciales ayant contribué au bon maintien de l'activité.

Il convient enfin de signaler des dépréciations d'écarts d'acquisition à hauteur de 2,1 M€ (contre 1,1 M€ en 2013).

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 45,0 M€, en baisse de 10,8 %.

4 - Résultat financier

Le résultat financier est positif de 4,7 M€ ; il enregistre notamment un produit financier exceptionnel lié à une cession de titres financiers immobilisés générant une plus-value de 6,5 M€.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

Après une charge d'impôt qui ressort à 13,1 M€ (17,2 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,0 M€ (identique à l'an dernier), le résultat net ressort à 39,7 M€, soit une progression de 14,2 % par rapport à l'année 2014.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 35,9 M€ en forte progression de 21,1 %.

1.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2014	2013
Dettes financières non courantes	113,5	117,0
Dettes financières courantes	89,8	90,4
Trésorerie active	-57,1	-53,1
Endettement net	146,2	154,3

1.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2014	2013	2012
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	616	1 244	982
Terrains et constructions	3 725	3 187	7 623
Matériels et outillages	1 025	2 441	1 421
Installations et agencements mobiliers	455	892	1 180
Matériels de transport	1 080	3 604	4 717
Matériel de bureau, informatique et mobilier	498	711	440
Total	7 399	12 079	16 363
Investissements financiers			
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	8 260	0	0
SAS BOIS MAURIS ODDOS	2 927	0	0
SAS LA BOITE A OUTILS	768	297	0
SARL SUD APPRO	270	0	0
SAS F.D.E. (GROUPE M +)	-	14 000	3 701
SAS ETS RENE DE VEYLE	-	3 500	0
SAS GAMAG	(1)	20	0
SAS SWEETAIR FRANCE	-	0	294
SAS REMAT	-	0	6
Total	12 225	17 817	4 001
Investissements SAMSE société mère	19 624	29 896	20 364
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	9 653	13 161	9 006
SA DORAS	5 634	7 579	9 100
SAS M+ MATERIAUX	3 927	5 775	1 169
SAS RENE DE VEYLE	9 562	545	0
SARL EPPS	1 080	1 178	539
SAS CELESTIN MATERIAUX	711	14	474
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	522	0	0
SAS TC-HP	168	0	0
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	124	105	553
SAS REMAT	121	20	39
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	118	220	0
SAS BOIS MAURIS ODDOS	101	858	117
SAS COMPTOIR FROMENT	76	551	116
SAS BLANC MATERIAUX	69	90	212
SA CHRISTAUD	49	1 860	964
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	23	18	49
SAS DEDB REMIREMONT	17	27	1 176
SAS DEDB	-	3 999	0
SAS DEDB MAGASINS	(1)	3 700	0
SAS GAMAG	(1)	395	373
AUTRES	289	696	616
Investissements filiales	32 244	40 791	24 503

* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2014.

1.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat
(Données sociales)

(en millions d'euros)	2014	2013	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	509,2	487,8	4,4
Résultat d'exploitation	17,1	18,9	-9,8
Résultat financier	6,6	7,4	-10,8
Résultat exceptionnel	1,6	-1,6	196,6
Participation	0,8	0,6	31,9
Impôt sur le résultat	7,6	6,1	25,3
Résultat net	16,9	18,0	-5,9

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2014 s'élève à 509,2 M€ contre 487,8 M€ en 2013, ce qui représente une hausse de 4,4 %.

Le résultat d'exploitation est en recul de 9,8 %, à 17,1 M€ en 2014 contre 18,9 M€ en 2013. Les produits d'exploitation se situent à 524,3 M€ et les charges à 507,2 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en baisse par rapport à 2013.

Le résultat exceptionnel qui était négatif de 1,6 M€ en 2013 ressort positif à 1,6 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 7,6 M€, le résultat net s'établit à 16,9 M€, en baisse de 5,9 % par rapport au résultat 2013.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 7 mai 2015 de fixer le dividende à verser à 2,10 € par action soit un dividende total de 7 261 976,40 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende *
2011	2,20 €
2012	2,00 €
2013	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2014 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-3 544	31 733	18 044	968

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2013 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-1 813	29 476	17 143	854

1.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2014	2013	% variation	2014	2013	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	206 915	189 389	9,25	6 598	8 356	-21,04
SADORAS	206 346	214 418	-3,76	4 550	6 449	-29,45
SAS MATERIAUX SIMC	136 739	130 563	4,73	2 736	3 318	-17,54
SAS M+ MATERIAUX	129 800	114 133	13,73	626	1 950	-67,90
SAS PLATTARD NEGOCE	76 275	78 252	-2,53	2 140	2 550	-16,08
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	58 904	54 307	8,46	4 506	3 723	21,03
SAS BTP DISTRIBUTION	32 165	31 595	1,80	1 193	1 072	11,29
SAS BOIS MAURIS ODDOS	28 311	26 522	6,75	1 872	1 620	15,56
SACHRISTAUD	21 803	24 078	-9,45	982	1 481	-33,69
SAS ET S ROGER CLEAU	18 987	18 686	1,61	651	772	-15,67
SAS CELESTIN MATERIAUX	18 235	18 779	-2,90	1 077	1 325	-18,72
SAS COMPTOIR FROMENT	14 773	14 371	2,80	1 370	1 365	0,37
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	13 745	14 095	-2,48	1 295	1 520	-14,80
SAS DIDIER	13 428	13 524	-0,71	206	158	30,38
SAS BOURG MATERIAUX	12 904	12 882	0,17	514	397	29,47
SAS RG BRICOLAGE	11 835	11 562	2,36	1 473	1 411	4,39
SAS ZANON TRANSPORTS	10 725	10 836	-1,02	1 039	847	22,67
SAS EDB AUBENAS	10 130			489		
SAS REMAT	7 962	7 598	4,79	197	-51	-486,27
SAS DEGUERRY SAMSE	7 181	6 675	7,58	485	486	-0,21
SAS SWEET AIR FRANCE	6 537	7 795	-16,14	-643	104	NS
SAS BLANC MATERIAUX	5 983	6 416	-6,75	558	669	-16,59
SAS CO DI PLAST*	5 703			-1 307		
SAS CLAUDE MATERIAUX	4 879	5 224	-6,60	265	327	-18,96
SAS MAT APPRO	4 702	4 487	4,79	153	117	30,77
SAS DEDB REMIREMONT	4 601	4 218	9,08	-24	-19	26,32
SAS LIGNIERES	4 112	3 239	26,95	-4	-19	-78,95
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	4 071	4 277	-4,82	181	239	-24,27
SARL LEADER CARRELAGES	3 783	3 338	13,33	240	151	58,94
SARL ISO-NEG	3 601	2 955	21,86	117	-146	-180,14
SA VAUDREY	2 540	2 420	4,96	49	43	13,95
SAS OUTIMAT B.T.P.	2 280	2 521	-9,56	39	170	-77,06
SARL SUD APPRO	1 931	2 428	-20,47	-77	53	-245,28
SAS TARARE MATERIAUX	1 467	1 329	10,38	-115	-150	-23,33
SAS DEDB	489	1 985	-75,37	57	425	-86,59
SAS DEDB MAGASINS	(1)	14 573		(1)	-2 085	
SAS GAMAG	(1)	23 042		(1)	198	

* Entrée dans le périmètre du Groupe en 2014 - NS Non Significatif

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2014.

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2014	2013	% variation	2014	2013	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	6 848	9 145	-25,12	5 591	5 089	9,86
SADORAS	5 899	7 805	-24,42	3 760	4 611	-18,46
SAS MATERIAUX SIMC	2 501	3 054	-18,11	1 780	2 065	-13,80
SAS M+ MATERIAUX	390	1 707	-77,15	153	1 361	-88,76
SAS PLATTARD NEGOCE	2 390	2 837	-15,76	1 595	1 493	6,83
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	4 786	3 923	22,00	3 174	2 643	20,09
SAS BTP DISTRIBUTION	1 152	1 065	8,17	790	932	-15,24
SAS BOIS MAURIS ODDOS	1 911	1 656	15,40	1 206	1 015	18,82
SACHRISTAUD	1 532	2 128	-28,01	1 146	1 550	-26,06
SAS ETS ROGER CLEAU	737	869	-15,19	308	588	-47,62
SAS CELESTIN MATERIAUX	1 064	1 328	-19,88	680	861	-21,02
SAS COMPTOIR FROMENT	1 366	1 358	0,59	836	813	2,83
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 296	1 525	-15,02	792	914	-13,35
SAS DIDIER	199	148	34,46	209	131	59,54
SAS BOURG MATERIAUX	477	363	31,40	265	192	38,02
SAS RG BRICOLAGE	1 482	1 414	4,81	978	937	4,38
SAS ZANON TRANSPORTS	1 066	894	19,24	591	529	11,72
SAS EDB AUBENAS	473			241		
SAS REMAT	339	81	318,52	232	36	544,44
SAS DEGUERRY SAMSE	491	493	-0,41	335	335	0,00
SAS SWEET AIR FRANCE	-668	15		-821	24	-3520,83
SAS BLANC MATERIAUX	528	632	-16,46	331	392	-15,56
SAS CO DI PLAST*	-1 368			-1 376		
SAS CLAUDE MATERIAUX	247	307	-19,54	162	204	-20,59
SAS MAT APPRO	153	120	27,50	98	78	25,64
SAS DEDB REMIREMONT	-55	-54	1,85	-51	-63	-19,05
SAS LIGNIERES	-31	-37	-16,22	-31	-39	-20,51
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	191	249	-23,29	126	155	-18,71
SARL LEADER CARRELAGES	276	178	55,06	228	112	103,57
SARL ISO-NEG	105	-147		103	-157	
SA VAUDREY	52	44	18,18	40	40	0,00
SAS OUTIMAT B.T.P.	38	167	-77,25	25	109	-77,06
SARL SUD APPRO	-75	53		-69	53	-230,19
SAS TARARE MATERIAUX	-130	-168	-22,62	-130	-169	-23,08
SAS DEDB	38	407	-90,66	168	359	-53,20
SAS DEDB MAGASINS	(1)	-2 119		(1)	-2 152	
SAS GAMAG	(1)	-20		(1)	-16	

* Entrée dans le périmètre du Groupe en 2014

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2014.

1.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre du protocole signé en septembre 2014 entre SAMSE et CRH FRANCE, SAMSE va racheter à CRH FRANCE les 45 % que cette dernière détient dans le capital de SC INV (holding de DORAS).

L'opération, soumise à l'accord de l'Autorité de la Concurrence, a été notifiée à cette dernière en date du 15 janvier 2015.

L'acquisition des titres se réalisera après obtention de la décision de l'Autorité de la Concurrence.

En janvier 2015, la dissolution des ETABLISSEMENTS LIGNIERES est intervenue à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de cette dernière à M+ MATERIAUX.

1.4 Gestion des risques

1.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le crédit manager, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des responsables du crédit clients région et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (INFOLEGALE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale, est assurée en interne et centralisée au service contentieux, situé au siège social et composé de quatre juristes.

Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec un cabinet d'avocats.

La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à

l'exception de DORAS et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une augmentation du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2014. L'impact de l'insolvabilité clients, dans un contexte qui se durcit, reste néanmoins limité. Ainsi, le montant de la provision pour dépréciation des comptes clients affiche une augmentation par rapport à l'année précédente. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences et ses magasins :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients sur les sites, le Groupe SAMSE a mis en place un responsable sécurité, assisté de cinq animateurs sécurité rattachés aux régions pour le négoce, de trois animateurs sécurité assistés d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin de bricolage, d'un animateur sécurité pour la filiale DORAS ainsi que pour la filiale M+ MATERIAUX.

Les règles de sécurité, spécifiques aux plateformes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec les référents sécurité des sites.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe pour leur connaissance métier, ont suivi une formation initiale de plusieurs mois complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme les formations Préventeurs d'entreprise de l'INRS et Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Ils diffusent un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la Direction Générale concernant la sûreté, la santé et la sécurité au travail.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et par la mise en place de sessions annuelles de retours d'expériences.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les deux ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans. Un suivi des recommandations est réalisé avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Afin d'améliorer la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison de matériaux de construction et de former à l'éco-conduite, le Groupe SAMSE a mis en place un deuxième animateur sécurité transport en 2014.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés, qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire et en Conseil de Surveillance.

Il a recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 «détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 146,2 M€ au 31 décembre 2014 (dont 37,2 M€ d'emprunts soumis à covenants) pour 154,3 M€ l'année précédente.

La note 17.9 «détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

- Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2014, ce ratio financier est respecté :

- Endettement global net / Fonds propres = 0,36.

Les engagements de rachat de minoritaires ont été débouclés au 31 décembre 2014 comme le précise la note 17.7 «rachat de minoritaires» de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.8 «encours des dettes et des actifs financiers».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «valorisation des SWAPS».

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «engagements», établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce.

1.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

La politique en matière de stratégie de couverture des risques reste centralisée au niveau du Groupe pour la partie SAMSE-LA BOITE A OUTILS (il s'agit des sociétés SAMSE, LA BOITE A OUTILS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, REMAT, DUMONT INVESTISSEMENT, COMPTOIR FROMENT, M+ MATERIAUX, ENTREPOT

La plateforme logistique de Brézins est certifiée APSAD à la suite de l'installation d'un dispositif de sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets. Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

Le Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier inhérent à son activité.

Néanmoins et du fait de certains rachats, le Groupe connaît des situations ponctuelles de pollution (Montauban et Cluses), lesquelles ont été stoppées dans un premier temps pour être ensuite traitées complètement.

Par ailleurs, un PPRT, lié à l'environnement d'une usine classée Seveso, vient d'être émis par la Préfecture du Rhône pour lequel le Groupe étudie toutes les solutions afin de préserver le fonds de commerce de l'agence (St Genis Laval), ses collaborateurs, ses clients et son immobilier.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise inséré au chapitre 3.9 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

DU BRICOLAGE FROMENT, DEDB, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS et DEDB REMIREMONT) et sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale. M+ MATERIAUX a intégré les programmes du Groupe en matière d'assurance multirisques bâtiments et responsabilité civile.

Au cours de l'exercice 2014, DORAS, le Groupe HENRY, SWEETAIR FRANCE et BTP DISTRIBUTION, ont également poursuivi leur politique de couverture et les contrats en cours.

Le Groupe HENRY a été résilié par son assureur compte tenu de la sinistralité exceptionnelle ces deux dernières années. Le risque est couvert pour 2015 par l'assureur du Groupe (CAMACTE).

La Direction Juridique et Sociale a pour mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés. Son expertise a permis la mise en place d'une stratégie de couverture répartie entre prévention, auto-assurance et assurance des risques identifiés.

La stratégie de couverture des risques du Groupe est basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques importants et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

La stratégie de gestion des éventuels sinistres du Groupe SAMSE est basée sur la gestion directe de ceux-ci, en partenariat avec la compagnie d'assurance via des courtiers. Cette politique permet de réagir au mieux dès la gestation d'un éventuel sinistre et donc, soit de le régler immédiatement, soit de le gérer dans l'optimisation active du risque potentiel. Les procédures sont également gérées directement, en partenariat avec les compagnies. Cette politique assure au Groupe sa performance dans les résultats de la gestion des divers sinistres.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

La charge des assurances a baissé, représentant 0,31 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Politique de prévention

La politique de prévention est un élément important de la stratégie de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre au travers de la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins recensés par les responsables sécurité au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail. Ainsi le Groupe a mis en place des formations concernant les gestes et les postures de travail ou le magasinage en sécurité.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, a été distribué en 2014 à l'ensemble des collaborateurs en sus des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée (onze animateurs sécurité à temps complet dans le Groupe, audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec la compagnie d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment). Ces éléments doivent permettre d'éviter autant que possible la survenance d'un nouveau sinistre important et faire baisser le risque accident du travail du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

En 2014, les politiques antérieures ont été reconduites.

Les risques identifiés par la Direction Juridique et Sociale sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS.

DORAS, SWEETAIR FRANCE, BTP DISTRIBUTION et le Groupe HENRY restent indépendants dans leur gestion et leur couverture des risques.

Le Groupe utilise l'expertise de cabinets de courtage spécialisés. Cette pratique permet d'obtenir un bon rapport qualité/prix et d'avoir des conseils judicieux.

La politique d'assurance de SAMSE - LA BOITE A OUTILS est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs à la franchise.

Cette politique permet, d'une part de ne pas surcharger le coût d'une police par des sinistres de fréquence de faible montant et d'autre part de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des agences.

DORAS et le Groupe HENRY ont choisi des politiques d'assurance avec de faibles franchises pour la couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation.

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ, selon le principe de garantie «tous risques sauf», couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

En 2014, tous les sites de LA BOITE A OUTILS, les agences têtes de région SAMSE et la plateforme de Brézins étaient assurés en pertes d'exploitation. Cette assurance a été souscrite pour la première fois en 2007 pour les agences têtes de région négoce, considérant que les petites agences satellites qui leur sont rattachées peuvent facilement être substituées en cas de sinistre (livraisons depuis les autres agences) ce qui n'est pas le cas pour les agences têtes de région.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance dans les limites usuelles.

Un partenariat fructueux est mis en place avec la compagnie, dont l'expertise est sollicitée dès la conception de nouveaux bâtiments permettant ainsi une optimisation des risques et des investissements de prévention.

Un audit de l'ensemble des établissements en matière de protection des personnes et des biens a été commencé en 2008 et réalisé pour la totalité en 2009. Il est désormais reconduit bi-annuellement.

Il permet, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne par les animateurs de sécurité.

La couverture maximale par sinistre a été portée à 40 M€ pour la plateforme de Brézins et à 30 M€ pour les autres établissements.

La franchise, de 15 K€ pour les sinistres de fréquence (vols, dégâts des eaux, risques électriques, etc...), rend le Groupe auto-assureur de près de 90 % en nombre d'entre eux.

La franchise est de 75 K€ pour l'incendie et de 5 jours pour la perte d'exploitation.

SAMSE assure la plateforme logistique de Brézins qui représente le risque maximum possible pour le Groupe. Cela représente une aggravation significative des risques par rapport à une agence normale et aux autres sociétés du Groupe.

Aucun sinistre d'importance n'est survenu en 2014. Il faut toutefois noter une recrudescence de cambriolages de nuit dans les agences, obligeant le Groupe à investir dans de meilleures protections passives et à recourir à de la vidéo surveillance. Ces investissements ont permis de mettre en échec plusieurs tentatives. Des investissements complémentaires sont programmés en 2015 et les années suivantes.

□ DORAS

Le contrat d'assurance est placé auprès des compagnies ALLIANZ (70 %) et COVEA (30 %), par l'intermédiaire du courtier VERSPIEREN et couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance.

L'ensemble des agences est assuré en pertes d'exploitation. La limitation contractuelle d'indemnité globale est de 30 M€, par sinistre et/ou évènement. La franchise est de 7,5 K€ (sauf vol 10 K€ et les sites inoccupés 25 K€) et de 3 jours ouvrés pour la perte d'exploitation.

Un recensement de la valeur des actifs et des marges brutes générées par l'exploitation de ces actifs est réalisé annuellement.

Couverture du risque de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile souscrit comprend deux volets : la responsabilité civile chef d'entreprise et la responsabilité civile produit.

La responsabilité civile chef d'entreprise couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

La responsabilité civile produit est une spécificité du métier du Groupe. Elle couvre les obligations de garanties énoncées dans le Code civil et se rapportant aux activités du Groupe (articles 1792 garantie annale, biennale et décennale du bâtiment. 1641 garantie des vices cachés, 1382 responsabilité civile et 1386 responsabilité des produits défectueux).

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX

La couverture maximale est de 6,5 M€ par sinistre. Les principales sous-limites concernent les dommages matériels et immatériels consécutifs et la responsabilité après livraison.

Ces litiges sont gérés d'une manière très intégrée par le Groupe. La Direction Juridique et Sociale prend en charge la gestion des litiges et garde la maîtrise de toutes les procédures éventuellement engagées en partenariat étroit avec la compagnie.

Le montant du risque est déterminé et provisionné suivant des règles Groupe dans les comptes sociaux des différentes entités concernées.

Placée auprès de la mutuelle du bâtiment CAMACTE depuis 2005, via le courtier GRAS SAVOYE, cette police a capitalisé pour faire face à un éventuel sinistre majeur ou sériel et a permis une renégociation du taux en 2008 et 2011. La cotisation est stable depuis.

SAMSE importe pour le Groupe, via sa plateforme de Brézins, de plus en plus de produits (Chine...).

Agissant en qualité d'importateur, SAMSE supporte, pour l'ensemble du Groupe qu'elle approvisionne, la charge de la surprime d'assurance qui est ensuite répercutée à chaque filiale dans le tarif de redistribution.

Pour tenir compte de l'évolution de la législation et du nombre des sites du Groupe soumis aux règles des ICPE, une assurance environnementale sans faute a été souscrite en 2014 pour SAMSE - LA BOITE A OUTILS. Elle est complémentaire à la première ligne de garantie incluse dans la police de base.

□ DORAS

Le risque de responsabilité civile (responsabilité civile d'exploitation et décennale produit), fait l'objet d'une couverture d'assurance souscrite auprès de la compagnie L'AUXILIAIRE, via le courtier VERSPIEREN.

La couverture maximale est de 2 287 K€ pour les dommages corporels, de 1 525 K€ pour la responsabilité civile produits et de 1 500 K€ par an pour la faute inexcusable.

[Couverture des risques liés au parc automobile et camions](#)

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Près de 1 800 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques) étaient assurés à fin 2014 dans une police flotte unique (ALLIANZ).

SAMSE est propriétaire des nouveaux achats camions pour le compte de ses filiales bricolage et M+ MATERIAUX (location interne). Elle supporte donc le coût d'assurance qui est refacturé en location.

Deux animateurs sécurité sont dédiés aux poids lourds (sécurité, conduite économique...).

□ DORAS

Voitures, poids lourds et engins de manutention sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de AXA, via le courtier VERSPIEREN.

Cette police est gérée à l'équilibre entre le montant des sinistres et celui des primes.

□ M+ MATERIAUX

Le risque est assuré auprès du GAN via un agent, pour les véhicules qui ne sont pas loués à SAMSE.

[Couverture du risque clients](#)

Ce risque est très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement insolvables.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du crédit manager. Elle permet de maintenir les impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement assuré auprès d'EULER HERMES, via des courtiers, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Sur l'année 2014, le Groupe a bénéficié d'une amélioration globale de la cotation des entreprises du bâtiment après la baisse connue les années précédentes. Ainsi le taux de réponse conforme s'est également amélioré.

[Couverture des autres domaines](#)

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.

Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

1.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les mandats et fonctions des mandataires sociaux figurent au chapitre 2.2 du Document de Référence.

1.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux figurent au chapitre 3.6 du Document de Référence.

1.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

Les intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE figurent au chapitre 3.7 du Document de Référence.

1.8 Conventions réglementées

Les conventions et engagements réglementés conclus et/ou poursuivis au cours de l'exercice 2014 sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise

Depuis maintenant plusieurs années, le Groupe SAMSE intègre les préoccupations environnementales, sociales et sociétales dans le développement de son activité. Dans ses décisions, le Groupe privilégie la pérennité à long terme, tout en veillant à ses objectifs de croissance et de rentabilité.

La démarche RSE s'est construite pas à pas, de façon pragmatique et transparente.

L'objectif est de faire progresser la démarche pour les années à venir.

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Les grands principes de ce rapport

Le Groupe a souhaité utiliser les indicateurs de l'index GRI G 4 Critères Essentiels afin d'étayer le reporting sur les conséquences environnementales et sociales de ses activités.

Ce rapport est publié annuellement.

Les indicateurs retenus sont ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe. Ils reflètent ses impacts substantiels sociaux, économiques et environnementaux.

Dans chaque note méthodologique, les indicateurs exclus sont précisés avec leur justification.

Emploi, relations sociales et travail décent

Le Groupe accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur.

Un grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. La plupart des collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

La formation

[La formation](#) (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe dispose de budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition.

Les collaborateurs ont accès aux mêmes données. Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir la formation qualifiante (alternance) sur les métiers du négoce et du

bricolage : 71 collaborateurs ont suivi ces programmes de 15 jours à 14 semaines en 2014 (66 collaborateurs en 2013). Le Groupe accueille aussi des jeunes en alternance sur d'autres cursus, le nombre total d'alternants en 2014 est de 172.

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui élabore une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour faire découvrir le Groupe aux nouveaux entrants (96 collaborateurs en 2014) ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un nouveau livret d'accueil a été mis en place et leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

[Les parcours professionnels](#)

En 2014, du fait de la nouvelle évolution de la législation, la trame des entretiens a été renouvelée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration.

Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois.

Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonnier de montagne).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant de ce qui se fait actuellement dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés d'été, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale.

Les mesures prises en faveur de l'emploi

L'axe du recrutement

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Ainsi, le Groupe a une politique de non discrimination salariale lors de l'embauche, quelles que soient les catégories professionnelles, les modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur :

sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2014, 28 351 candidatures (2013 : 14 378, soit + 97 %) ont été traitées pour 556 postes publiés (239 en 2013) et 1 157 personnes ont été rencontrées sur 10 salons de recrutement.

En 2014, sur le classement des meilleurs sites de recrutement sur mobiles (classement POTENTIAL-PARK), le site de recrutement du Groupe SAMSE se positionne à la 27^{ème} place au niveau national.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un nouveau site «carrières» : www.groupe-samserecrite.fr des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser l'image de marque employeur et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Cet accord a été prolongé en février 2015.

Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel et pour Pôle Emploi, d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe afin de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Des salons de l'emploi, dédiés au Groupe SAMSE, ont été organisés en 2013 et 2014, notamment pour l'ouverture de nouveaux points de vente.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors

Conformément à la loi, le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'action intergénérationnels visant à remplir trois objectifs :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,
- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les seniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement www.groupe-samserecrite.fr sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet. Au 31 mars 2014, 155 collaborateurs ont une reconnaissance Handicap.

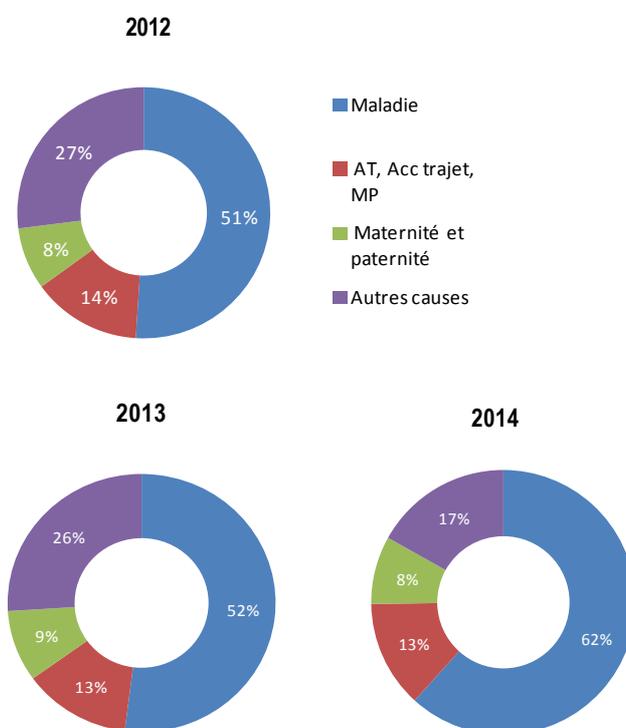
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

L'absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes. Un changement est intervenu en 2014, dans les rubriques, la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.



Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2014.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

La santé des collaborateurs

Leur accompagnement

Depuis 2007, une praticienne «coach et team» œuvre au sein du Groupe pour développer la performance, l'autonomie, la responsabilisation et le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, les différents accompagnements sont adaptés aux besoins et attentes de chacun.

Pour aller plus loin dans la démarche de favorisation de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet et a décidé de mettre en place, un dispositif d'assistance, en 2012 : «Besoin d'en parler» avec une coach interne, ayant un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

Ce dispositif confidentiel d'alerte et de conseil permet au collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou un collègue. (LA 7)

L'activité bricolage a lancé une grande démarche nommée «Satisfaction Client» basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès des 1 200 collaborateurs répartis dans les 31 points de vente et les 2 sièges (Grenoble et Brézins).

4 thèmes ont été animés par 200 collaborateurs, réunis en ateliers de réflexion et de production d'idées, dont 2 des thèmes abordés portent sur la santé des collaborateurs au travail :

- travailler mieux chaque jour et se former en permanence,
- surprendre les clients, les connaître et anticiper leurs désirs,
- assurer l'essentiel aux clients et leur faire-savoir,
- faire gagner les équipes et surfer sur les succès (satisfaction des équipes).

Chaque groupe de travail sur site (magasin comme siège) a pu proposer à ses responsables (soulignant le principe émergent et de co-création de la démarche), un certain nombre de projets adaptés au contexte, à la taille et à l'identité du site visant à améliorer la satisfaction client dans chacun des thèmes.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes sont conduites.

Ci-contre l'«arche» projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.



Cette démarche se concrétise grâce à certains moyens :

- des formations pour tous les cadres de magasins et des sièges afin de les former au «lâcher-prise» et au soutien à apporter aux groupes de travail et aux projets,
- des formations pour les collaborateurs qui animent les groupes de travail en local,
- un évènement d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de voter pour les réalisations qui viendront intégrer les codes « Enseignes » de l'entreprise et dupliquées sur l'ensemble du réseau. En 2013 les projets retenus visaient à l'amélioration des retours de marchandises pour les clients, des salles de pause dans les magasins pour les salariés et la création d'un point d'information mobile en magasin. En 2014, trois nouvelles initiatives locales ont été élues pour être mises en place sur l'ensemble des sites en 2015 : un questionnaire clients, un package « été des services » et la météo des collaborateurs. D'autres suivront pour 2016.
- un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des quatre grands thèmes de cette démarche, et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'améliorations en local et au niveau de l'entreprise.

L'amélioration de leurs conditions de travail

Chaque année des initiatives sont prises par les collaborateurs, pour leur bien-être au travail : achat de repose-poignet, mise en place de caisses ergonomiques, aménagement d'espaces détente.

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

Le Groupe continue d'œuvrer sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, grâce à une perspective d'amélioration continue notamment dans la prévention des risques professionnels :

- l'investissement dans la formation sécurité des collaborateurs est prévu. Les caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices sont formés aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitations sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, un taux élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage et de transport livraison. Systématiquement, les acteurs de la prévention analysent et réalisent un rapport, en présence d'un membre du CHSCT, pour tout incident et accident afin de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives sur les établissements avec les exploitants.
- un responsable sécurité central ainsi que dix animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions sur les ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) et ERP.
Sept animateurs pour l'activité négoce dont les sociétés DORAS et M+ MATERIAUX qui disposent chacune d'un responsable sécurité et trois animateurs pour le bricolage. L'ensemble des documents réglementaires est déployé : document unique-Evaluation des Risques Professionnels (EVRP), plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu et registre de sécurité sur tous les établissements.

Dans les nouveaux établissements appelés à recevoir un public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et livreurs. Les CHSCT, dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.

Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe organisent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

Le poste de moniteur transport sécurité pour l'activité négoce a été créé en 2012. Il compte depuis cette année, deux moniteurs.

Ils ont pour mission d'aider les nouveaux chauffeurs à appréhender les règles de fonctionnement de la conduite, de les sensibiliser à l'approche sécurité pour le transport, le grutage, la livraison et à se familiariser dans la communication avec le client sur le terrain. De plus, ils réalisent des évaluations régulières (audit ou contrôle) des chauffeurs en poste sur rendez-vous ou de manière inopinée.

Le pôle sécurité a conçu le «livret santé sécurité» du Groupe dont le déploiement dans les différentes filiales et régions a débuté en 2013 pour se terminer en 2014. Ce livret santé sécurité est remis à chaque collaborateur. Il présente tous les risques potentiels et toutes les bonnes pratiques à respecter dans les différents métiers du Groupe afin d'éviter tout incident et accident. Ce livret est le référentiel pour tous les collaborateurs du Groupe et renforce la responsabilité des exploitants.

La grande majorité des managers régionaux d'enseignes et d'établissements ont reçu une formation «Manager et Sécurité».

Pour le site de la plateforme logistique de Brézins, l'animateur sécurité, qui est également en charge de la formation interne, dispose des habilitations pour assurer les formations de conduite initiale chariot et nacelle, de recyclage cariste, des gestes et postures, du magasinage en sécurité, de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et de recyclage nacelle.

Il est aussi chargé d'établir, chaque année, un «diagnostic sécurité» du site.

Une part importante du budget formation Groupe est consacrée aux formations sécurité afin que tous les salariés puissent mieux appréhender les risques à leurs postes de travail.

Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) participe régulièrement aux réunions des CHSCT dans le Groupe. Lors de ses visites, la CARSAT donne des préconisations pour aider à optimiser la sécurité et à réduire le nombre d'accidents du travail.

EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT

Volet : Emploi

LA 1	Effectif	Nombre	4 357	4 483	4 729	-
	SAMSE		(1)	1 467	1 542	5%
	DORAS		(1)	698	707	1%
	Turnover du personnel	%	11,95	12,50	10,80	-14%
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.7.4			
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-dessous			

Volet : Relations entre employeurs / employés

LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	---	--	-------------------------------------	--	--	--

Volet : Santé et sécurité au travail

LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés (CHSCT)		Voir note méthodologique ci-dessous			
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre				
	<i>Taux de fréquence</i>		(1)	46,75	45,41	-3%
	SAMSE		(2)	(2)	44,17	
	DORAS		(2)	(2)	29,70	
	<i>Taux de gravité</i>	Nombre				
			(1)	2,32	1,89	-19%
	SAMSE		(2)	(2)	2,00	
	DORAS		(2)	(2)	2,02	
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		cf texte ci-dessus			
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		cf texte ci-dessus			

Volet : Formation et éducation

LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures				
	<i>Ouvrier / Employé</i>		(1)	25 104	40 072	60%
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>		(1)	9 361	15 891	70%
	<i>Cadres</i>		(1)	8 085	13 127	62%
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		cf texte ci-dessus			
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	%	(1)	74	78	5%
	SAMSE		(2)	(2)	84	
	DORAS		(2)	(2)	51	

Volet : Diversité et égalité des chances

LA 12	Répartition des employés, par sexe	Nombre				
	<i>Hommes</i>		3 075	3 174	3 336	5%
	SAMSE		(2)	(2)	1 127	
	DORAS		(2)	(2)	503	
	<i>Femmes</i>		1 282	1 309	1 393	6%
	SAMSE		(2)	(2)	415	
	DORAS		(2)	(2)	204	

EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT

LA 12	Répartition hommes/femmes, par tranche d'âge		%			
	<i>De 16 à 24 ans</i>	<i>Hommes</i>	(1)	75	69	-8%
		<i>Femmes</i>	(1)	25	31	23%
	SAMSE	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	81	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	19	
	DORAS	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	69	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	31	
	<i>De 25 à 34 ans</i>	<i>Hommes</i>	(1)	68	68	0%
		<i>Femmes</i>	(1)	32	32	0%
	SAMSE	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	69	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	31	
	DORAS	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	69	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	31	
	<i>De 35 à 44 ans</i>	<i>Hommes</i>	(1)	70	70	0%
		<i>Femmes</i>	(1)	30	30	0%
	SAMSE	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	74	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	26	
	DORAS	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	72	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	28	
	<i>De 45 à 54 ans</i>	<i>Hommes</i>	(1)	71	71	0%
		<i>Femmes</i>	(1)	29	29	0%
	SAMSE	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	73	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	27	
	DORAS	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	75	0%
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	25	
	<i>De 55 à 64 ans</i>	<i>Hommes</i>	(1)	73	70	-3%
		<i>Femmes</i>	(1)	27	30	9%
	SAMSE	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	75	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	25	
	DORAS	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	61	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	39	
	<i>Plus de 65 ans</i>	<i>Hommes</i>	(1)	67	39	-42%
		<i>Femmes</i>	(1)	33	50	50%
	SAMSE	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	0	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	100	
	DORAS	<i>Hommes</i>	(2)	(2)	0	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	0	

Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes

LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie professionnelle		Voir note méthodologique ci-dessous
-------	--	--	-------------------------------------

Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs

LA 14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Voir note méthodologique ci-dessous
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous

Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi

LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	(2)	(2)	9	
-------	---	--------	-----	-----	---	--

(1) les données ne sont communiquées pour la 1^{ère} fois qu'à compter de l'année 2013(2) les données ne sont communiquées pour la 1^{ère} fois qu'à compter de l'année 2014

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2014. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

Le périmètre des sociétés du SIRH retenu est le suivant : SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, CELESTIN MATERIAUX, GETELECTRIC CHRISTAUD, COMPTOIR FROMENT, SWEETAIR FRANCE, DORAS, DUMONT INVESTISSEMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, LA BOITE A OUTILS, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, M+ MATERIAUX, OUTIMAT, REMAT, RG BRICOLAGE, ETS LIGNIERES, CLEAU, ISO-NEG, MAT APPRO, DEDB et VAUDREY.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

LA 1 = les données sont issues du bilan consolidé. Les années 2013 et 2014 ne sont pas comparées en termes d'effectif car sur 2013, l'effectif consolidé du Groupe aurait dû être de 4 467 au lieu de 4 483 (retrait des 16 collaborateurs de BOURG MATERIAUX, société non intégrée).

Le taux de turn-over comprend les licenciements, démissions, ruptures conventionnelles, fins de périodes d'essais, départs à la retraite, décès ; le tout est divisé par l'effectif moyen mensuel en CDI.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective respecte la législation française en vigueur.

LA 5 = le pourcentage de l'effectif total représenté au CHSCT n'est pas connu.

LA 6 = les données sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le taux de fréquence des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 11= l'indicateur a été pris sur le tableau de suivi négoce de l'UES SAMSE.

LA 12 = les données sont issues du bilan consolidé sauf pour le périmètre de la pyramide des âges qui est celui du SIRH.

LA 13 = le rapport du salaire de base est suivi dans le cadre des accords égalité hommes/femmes. L'écart sur les rémunérations entre les femmes et les hommes a été diminué de 1,2 point entre 2011 et 2014.

LA 14 et LA 15 = aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs, en dehors du volet droits de l'homme ci-après développé.

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2014 auprès des Conseils des Prud'hommes.

Droits de l'homme

Les actions en faveur des droits de l'homme : le rayon d'action et d'engagement du Groupe se limite au territoire français où les droits de l'homme sont respectés.

En 2013, un questionnaire a été adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles. Leurs retours se font sur la base du volontariat (HR 10).

Les réponses collectées sont répertoriées pour être restituées. Cette première démarche va dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat «sociétale». S'agissant de l'activité négoce, 55 % des fournisseurs ont répondu au questionnaire. Pour l'activité bricolage, 64 % des fournisseurs français et européens ont répondu (HR 10).

Pour 2014, les fournisseurs des activités négoce et bricolage qui n'ont pas encore répondu ont été relancés. 38 % de réponses supplémentaires ont été obtenues dans l'activité négoce. Cette clause de respect des règles de l'OIT figurera dans les conditions générales d'achat en 2015 pour l'activité négoce (HR10 et HR 11).

L'objectif de l'activité bricolage est d'obtenir 90 % de retour. Depuis 2014, le contrôle s'effectue dans l'activité bricolage, lors de visites chez les fournisseurs (HR10 et HR 11).

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
-------	-------------	--------	------	------	------	-------------

DROITS DE L'HOMME

Volet : Investissement

HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		Voir note méthodologique ci-dessous			
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	(1)	42 550	69 090	62%
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0	0%

Volet : Non-discrimination

HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0	0%
------	--	--------	---	---	---	----

Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective

HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0	0%
------	---	--------	---	---	---	----

Volet : Travail des enfants

HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	--	--	-------------------------------------	--	--	--

Volet : Travail forcé ou obligatoire

HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	--	--	-------------------------------------	--	--	--

Volet : Pratiques en matière de sécurité

HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0	0%
------	---	---	---	---	---	----

Volet : Droit des peuples autochtones

HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0	0%
------	---	--------	---	---	---	----

Volet : Evaluation

HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0	0%

Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs

HR 10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		cf texte ci-dessus			
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		cf texte ci-dessus			

Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme

HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0	0%
-------	---	--------	---	---	---	----

(1) les données ne sont communiquées pour la 1^{ère} fois qu'a compter de l'année 2013

Note méthodologique

Les données portent sur le périmètre du SIRH.

HR 1 = les accords d'investissements substantiels du Groupe ne comportent pas de clause relative aux droits de l'homme car ces accords respectent la

législation française qui est conforme aux droits de l'homme.

HR 2 à HR 4 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

HR 5 et 6 = l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination du travail forcé ou obligatoire ont été exclues. En effet, le Groupe n'étant implanté qu'en France, il respecte les règles du droit du travail qui interdisent le travail des enfants et celui forcé ou obligatoire.

HR 7 à 9 et HR 12 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

Economie

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
-------	-------------	--------	------	------	------	-------------

ECONOMIE

Volet : Performance économique

EC 1	Rémunérations des salariés	K€	168 786	170 923	178 800	5%
		SAMSE	(1)	61 712	63 743	3%
		DORAS	(1)	27 443	27 106	-1%
EC 1	Versement à l'état		Voir paragraphe 4.1			
		SAMSE				
		DORAS				
EC 2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	teqCO ₂	37	79	83	5%
		SAMSE	37	79	83	5%
		DORAS	0	0	0	0%
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Voir note méthodologique ci-dessous			
EC 4	Subventions et aides publiques substantielles reçues	K€	(1)	3 795	5 947	57%
		SAMSE	(1)	1 295	2 026	56%
		DORAS	(1)	621	949	53%

Volet : Présence sur le marché

EC 5	Ratio du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels		Voir note méthodologique ci-dessous			
EC 6	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement		Voir note méthodologique ci-dessous			

Volet : Impacts économiques indirects

EC 7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services		Voir note méthodologique ci-dessous			
EC 8	Impacts économiques indirects et substantiels, y compris l'importance de ces impacts		Voir note méthodologique ci-dessous			

Volet : Pratiques d'achat

EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	---	--	-------------------------------------	--	--	--

(1) Les données ne sont communiquées pour la 1^{ère} fois qu'à compter de l'année 2013

Note méthodologique

EC 1 = la rémunération des salariés est la rémunération brute.

Les données Groupe 2013 ont été retraitées à la suite de l'application rétrospective des normes IFRS 10 & 11 et sont issues du bilan consolidé.

EC 2 = les implications financières sont exprimées en teqCO₂ et portent sur la compensation carbone.

EC 3 = l'article 83 n'est pas appliqué au sein du Groupe. Il existe une caisse complémentaire retraite.

EC 4 = les subventions substantielles perçues concernent le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi. Les données sont issues du bilan consolidé.

EC 5 = l'indicateur portant sur le ratio du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels n'est pas significatif.

EC 6 = l'embauche locale est privilégiée mais n'est pas quantifiée. Le Groupe participe aux salons locaux de recrutement de « Pôle Emploi ».

EC 7 = le Groupe n'évalue pas le développement et l'impact de ses investissements en matière d'infrastructure et d'appui aux services car son impact est très faible.

EC 8 = aucune étude n'a été menée sur les impacts économiques indirects et substantiels, y compris l'importance de ces impacts car le Groupe n'est pas concerné.

EC 9 = des données pourront être fournies en 2015.

Environnement

En matière d'environnement, le Groupe mène des actions sur plusieurs plans :

Au sein de l'entreprise

Depuis que le Groupe connaît ses consommations grâce à la réalisation du Bilan Carbone[®], le plan d'actions porte, entre autres :

- sur la réduction des consommations par des éco-gestes : animations pour la semaine du développement durable, participation au challenge multi-modal de la région Rhône-Alpes, animations pour la semaine de la mobilité,
- par la prise en compte de la performance énergétique au moment de la construction des sites, respectant des normes plus strictes que la RT 2012,
- par l'installation de toitures photovoltaïques sur les sites en propriété du Groupe (EN 6).

Le Groupe a instauré une gestion de ses déchets. En effet, une vingtaine de contrats ont été signés avec des prestataires locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons... dans l'ensemble des agences.

Un rapport régulier leur est demandé pour suivre au plus près cette démarche.

Le Groupe a également une politique de réduction des déchets.

Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis plus de 11 ans.

Depuis 6 ans, les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage.

Depuis la mise en place de la dématérialisation des factures et d'un paiement généralisé par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant ont nettement diminué.

Systématiquement, une démarche de recyclage de produits est engagée pour les stands de salons et la réutilisation du mobilier.

L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPIL, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES et ECO-MOBILIER (EN 27).

Le Groupe a décidé de prendre en compte les formes de pollution spécifique à son activité qu'il a pu identifier lors de la réalisation du Bilan Carbone[®] et d'agir pour réduire leur impact.

Le fret étant le poste le plus important en termes de CO₂, les acquisitions de camions neufs aux normes Euro 6 et les chariots électriques sont désormais la règle.

L'optimisation des tournées et la mutualisation des flottes de camions par pôle d'implantation ont été mises en place.

Des actions ont été lancées auprès des collaborateurs, pour proposer des alternatives à leurs déplacements : modes de communication à distance, covoiturage.

L'ensemble de ces actions a pour but de diminuer les émissions de CO₂ (EN 19).

Le Groupe s'est engagé dans le Plan Climat de l'agglomération grenobloise en 2006 et a renouvelé son engagement en 2013 en signant le Plan Air Climat de l'agglomération grenobloise.

Cet engagement montre qu'il se sent concerné par l'adaptation aux conséquences du changement climatique (EN 19).

Le gaz R 22 qui se trouve encore dans les systèmes de climatisation en fonctionnement sera, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, vidangé et remplacé par un autre gaz homologué (EN 19).

Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site.

Auprès de ses fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vmrac pour limiter la production de déchets.

Puis, le Groupe a voulu favoriser l'éco-conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Depuis 2012, il s'est associé à trois de ses fournisseurs IMERYS STRUCTURE, WIENERBERGER et TERREAL afin que les palettes consignées soient récupérées pour limiter le nombre de déchets bois (EN 27).

Les services achat travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ce service porte une attention particulière aux labels : CE, NF, FSC® et PEFC™ comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Pour la norme REACH, l'activité bricolage a prévu dans son contrat-cadre avec l'ensemble de ses fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne leur fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

Elle renforce son engagement pour le tri et le recyclage des emballages avec la mise en place progressive de la consigne de tri sur ses produits. Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

Auprès de ses clients

Le Groupe a développé une démarche commune «Construire Positif» qui regroupe 4 offres spécialistes. Voir paragraphe 1.2 du Document de Référence (EN 31).

En 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des communes et des copropriétés dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale.

Ainsi, la démarche a, par exemple, séduit la commune de Villard de Lans qui a validé le projet de réhabilitation énergétique de 2 résidences représentant près de 1 900 logements.

L'activité négoce a déployé une offre de services pour ses artisans : «Primes Rénovation», issues du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Grâce au partenariat avec CAPITAL ENERGY, les artisans peuvent ainsi faire bénéficier à leurs clients, de primes substantielles pour financer leurs travaux de rénovation (isolation, remplacement de fenêtres, changement d'équipements thermiques) (EN 31).

Le Groupe sait aussi créer des partenariats avec ses clients, collectivités publiques pour répondre à leurs besoins propres ou les accompagner dans leurs démarches auprès de leurs administrés.

Les artisans ont été sensibilisés en 2014, lors d'interventions en agences sur l'éco-conditionnalité : leurs clients disposent d'aides fiscales et sur l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) (EN 31).

Les clients sont suivis lors de rencontres techniques sur les thèmes de la RT 2012 et de l'étanchéité à l'air. Des newsletters RT 2012, Energies Renouvelables et Etanchéité à l'Air sont envoyées aux clients en compte (EN 31).

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur ces thématiques. Des centres experts BBC ont été mis en œuvre dans certaines agences.

Dans l'activité bricolage, depuis plusieurs années, 6 magasins proposent sur quelques jours une opération dépôt-vente de produits et matériel d'occasion appelée «Brico-troc». Le déposant reçoit un bon d'achat lors de la remise et l'acheteur acquiert du matériel d'occasion à prix très intéressant. Devant la demande des clients en constante augmentation, cette opération a été pérennisée toute l'année dans 2 magasins. C'est le moyen de donner une seconde, voire une troisième vie à des produits et de limiter les déchets (EN 27).

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE, ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits (EN 27).

GRI 4		Indicateurs	Unités	2012	2013	Δ 2013/2012	2014
ENVIRONNEMENT							
Volet : Matières							
EN 1	Matière : papier		tonnes	226	213	-6%	
		SAMSE		105	138	32%	
		DORAS		90	85	-5%	
EN 2	Matière : papier recyclé		tonnes	Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Energie							
EN 3	Consommation énergétique : gaz		kWh-PCI	14 324 153	18 266 438	28%	
		SAMSE		6 318 126	7 791 058	23%	
		DORAS		2 682 034	4 591 252	71%	
EN 3	Consommation énergétique : fioul domestique		litre	189 555	181 961	-4%	
		SAMSE		93 631	100 673	8%	
		DORAS		48 001	43 800	-9%	
EN 3	Consommation énergétique : électricité		kWh	22 645 493	26 607 402	-	
		SAMSE		7 695 715	8 881 959	15%	
		DORAS		4 075 380	4 915 625	21%	
EN 4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation			Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 5	Intensité énergétique			Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 6	Réduction de la consommation énergétique			cf texte ci-dessus			
EN 7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services			Voir note			
Volet : Eau							
EN 8	Volume d'eau prélevé		m³	30 210	26 749	-	
		SAMSE		11 272	13 507	-	
		DORAS		3 990	4 627	-	
EN 9	Sources significativement touchées par les prélèvements			Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 10	Volume d'eau recyclée et réutilisée		m³	Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Biodiversité							
EN 11	Emplacement et superficie de terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité		hectares				
	<i>Argonay</i>			2	2	0%	2
	<i>St Julien en St Alban</i>			3	3	0%	3
	SAMSE			3	3	0%	3
	DORAS			0	0	0%	0
EN 12	Description des impacts substantiels des activités sur la biodiversité de ces aires			Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 13	Habitats protégés ou restaurés			Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 14	Espèces menacées dans les zones d'activité			Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Emissions							
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre		teq CO ₂				
	<i>Total</i>			175 947	120 880	-	
	SAMSE			30 763	30 490	-1%	
	DORAS			18 789	17 832	-5%	
	<i>Energie</i>			6 987	7 379	-	
	SAMSE			2 852	2 797	-2%	
	DORAS			1 318	1 538	17%	
	<i>Climatisation</i>			1 463	1 359	-	
	SAMSE			972	936	-4%	
	DORAS			116	120	3%	
	<i>Intrants</i>			4 072	4 785	-	
	SAMSE			1 356	2 502	84%	
	DORAS			1 181	962	-19%	
	<i>Futurs emballages</i>			53	28	-	
	SAMSE			15	0	-100%	
	DORAS			20	17	-15%	
	<i>Fret</i>			121 018	44 363	-	
	SAMSE			16 225	14 204	-12%	
	DORAS			11 094	10 477	-6%	
	<i>Déplacements</i>			35 146	51 324	-	
	SAMSE			5 464	4 721	-14%	
	DORAS			2 777	2 438	-12%	
	<i>Déchets directs</i>			2 864	7 110	-	
	SAMSE			488	879	80%	
	DORAS			779	777	0%	
	<i>Immobilisations</i>			4 345	4 532	-	
	SAMSE			3 391	4 452	31%	
	DORAS			1 502	1 502	0%	
EN 18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre			Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 19	réduction des émissions de gaz à effet de serre			cf texte ci-dessus			
EN 20	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone			Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 21	Emissions de Nox, Sox, autres émissions atmosphériques			Voir note méthodologique ci-dessous			

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	Δ 2013/2012	2014
ENVIRONNEMENT						
Volet : Effluents et déchets						
EN 22	Total des rejets d'eau		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes				
	<i>Déchets industriels banaux dont bois</i>		8 627	7 027	-19%	
	SAMSE		2 907	2 501	-14%	
	DORAS		1 872	1 874	0,08%	
	<i>Gravats</i>		1 870	1 364	-27%	
	SAMSE		376	208	-45%	
	DORAS		520	465	-11%	
	<i>Carton</i>		5 079	4 302	-15%	
	SAMSE		85	66	-22%	
	DORAS		66	66	0%	
	<i>Plastique</i>		534	417	-22%	
	SAMSE		70	29	-59%	
	DORAS		18	19	8%	
	<i>Papier</i>		131	9	-93%	
	SAMSE		2	5	133%	
	DORAS		4	5	21%	
	<i>Métal</i>		64	60	-6%	
	SAMSE		7	12	71%	
	DORAS		53	56	6%	
	<i>Déchets verts</i>		9	6	-33%	
	SAMSE		9	6	-33%	
	DORAS		0	0	0%	
EN 23	Destination des déchets par mode de traitement	%				
	<i>Centre d'enfouissement</i>		43	82	92%	
	SAMSE		7	6	-19%	
	DORAS		99	99	0%	
	<i>Incinération</i>		3	0	-100%	
	SAMSE		9	0	-100%	
	DORAS		0	0	0%	
	<i>Recyclés ou valorisés</i>		44	1	-98%	
	SAMSE		34	1	-97%	
	DORAS		1	1	0%	
	<i>Mix français</i>		12	17	45%	
	SAMSE		49	93	88%	
	DORAS		0	0	0%	
EN 24	Nombre de déversements substantiels		0	0	0%	
EN 25	Masse de déchets transportés jugés dangereux		0	0	0%	
EN 26	Identification et statut de protection et de valorisation de la biodiversité des plans d'eau touchés par le ruissellement des eaux		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Produits et services						
EN 27	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		cf texte ci-dessus			
EN 28	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Conformité						
EN 29	Montant des amendes substantielles	K€	0	0	0%	
EN 29	Nombre de sanctions non pécuniaires	Nombre	0	0	0%	
Volet : Transport						
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport de produits	1000 Litres				
	<i>Camions</i>		3 719	3 008	-19%	
	SAMSE		2 343	2 249	-4%	
	DORAS		839	986	18%	
Volet : Généralités						
EN 31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement		cf texte ci-dessus			
Volet : Evaluation environnementale des fournisseurs						
EN 32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 33	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux						
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%	

Note méthodologique

Le périmètre des indicateurs fournis dans ce volet : SAMSE, DORAS, CLAUDE MATERIAUX, GAMAG, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, ETS HENRY TIMBER, CHRISTAUD, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CELESTIN MATERIAUX, BTP DISTRIBUTION, COMPTOIR FROMENT, LA BOITE A OUTILS, REMAT, CLEAU et OUTIMAT.

Sont exclus : SAMSE garage Châteauevieux, LA BOITE A OUTILS SAV Voglans, M+ MATERIAUX et ETS LIGNIERES.

Les nouveaux sites et nouvelles sociétés qui n'existaient pas au 1^{er} janvier 2013 n'ont pas été retenus.

Les indicateurs issus de l'outil BiC bilan carbone développé par le service informatique du siège SAMSE sont renseignés pour les années 2012 et 2013. La collecte se fait sur N-1.

Le Groupe a exclu les immobilisations des bâtiments car lors de la réhabilitation de sites, l'impact négatif en termes de CO₂ faussait les données et rendait les postes les plus impactants de son activité, au second plan.

Les mesures de prévention de l'air, la réduction et la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ont été exclues car l'activité non industrielle du Groupe a peu d'impact dans ces domaines.

Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

EN 1 - EN 3 - EN 8 - EN 23 et EN 31 = les indicateurs sont à chiffres d'affaires constants pour permettre une comparaison avec un même périmètre, sans tenir compte des variations en nombre de sites et de l'activité fluctuante.

EN 1 = cet indicateur ne prend en compte que le papier comme matière première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières.

EN 2 = cet indicateur n'a pas été renseigné car le ratio est trop faible.

EN 3 = les consommations de gaz et de fioul domestique ont été pondérées avec le degré jour unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre et ainsi lisser la consommation de chauffage.

Les consommations électriques ne sont pas comparées car la pondération du DJU n'est plus appliquée en 2013 ; la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage. Cet indicateur n'a pas été ramené à chiffres d'affaires constants.

EN 4 = la consommation énergétique en dehors de l'organisation n'est pas connue car aucune analyse n'a jamais été faite sur ce volet.

EN 5 = l'intensité énergétique n'est pas calculée pour l'instant. Cela devrait se faire dans le cadre de la réalisation de l'audit énergétique.

EN 7 = la fiabilisation des données étant le préalable, les données sur la réduction des besoins énergétiques des produits et services ne sont pas encore calculées. En effet, les données doivent être fiables pour déterminer de manière sûre les réductions des besoins énergétiques. Les travaux sur l'outil BiC bilan carbone et sur l'audit énergétique nous permettront de le fournir.

EN 8 = l'indicateur du volume d'eau consommé est fourni sur une année glissante à chiffres d'affaires constants sans comparaison du fait que les données de l'année précédente n'étaient pas fiabilisées avec la neutralisation, par estimation, de 2 fuites d'eau et qu'il manque 21 % de sites du périmètre retenu.

EN 9 = aucune source d'eau n'est touchée par les prélèvements car le volume de prélèvement est trop faible. Les usages sont limités aux besoins sanitaires, l'arrosage de végétaux extérieurs et le fonctionnement des systèmes de sécurité incendie.

EN 10 = le volume d'eau recyclée et utilisée n'est pas chiffré car ce volume est non significatif bien qu'il y ait des récupérateurs d'eaux pluviales sur les sites neufs.

EN 12 = les sites protégés et en zones riches en biodiversité sont laissés en leur état naturel, ce qui préserve et sauvegarde la biodiversité. Il n'y a pas d'impact négatif sur celle-ci.

EN 13 et EN 14 = ces indicateurs sont sans objet du fait des lieux d'implantation du Groupe.

EN 15 à 17 = la méthode du logiciel bilan carbone® version 7.1.04 est celle utilisée pour la fourniture de cet indicateur. M+ MATERIAUX et ETS LIGNIERES ont été exclues du bilan carbone car des données importantes n'ont pas été fournies.

Seule BTP DISTRIBUTION a fourni le fret direct. La donnée fret interne est peu fiable à ce jour. L'écart de fret entre 2012 et 2013 s'explique par une erreur de saisie de CELESTIN MATERIAUX en 2012.

Le fret est fourni sur la base de fournisseurs sélectionnés représentant 38,6 % des livraisons de l'année 2013 et sans extrapolation sur les 71,4 % restant.

Les sondages salariés et visiteurs sont ceux réalisés en 2013. LA BOITE A OUTILS a instauré une nouvelle règle de collecte des données déplacements des clients.

Par conséquent, d'après toutes les explications données ci-dessus, le total teqCO_2 et les postes 2012 et 2013 du Groupe ne sont pas comparables. Pour les exclusions spécifiques, se reporter à EN 23 et 30.

EN 18 = la fiabilisation des données étant le préalable, les données sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas encore calculées. En effet, les données doivent être fiables pour déterminer de manière sûre ces deux indicateurs. Les travaux sur l'outil BiC bilan carbone nous permettront de le fournir.

EN 20 et 21 = notre activité ne génère pas d'émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone ni Nox, Sox ou autres émissions atmosphériques substantielles.

EN 22 = les rejets d'eau de chaque site se font en respectant les règles d'urbanisme obligatoires préconisées par les collectivités publiques.

EN 23 = cet indicateur a été renseigné en fonction des informations fournies par les prestataires. Est exclue en sus des exclusions générales : REMAT.

EN 24 et EN 25 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

EN 26 = Il n'y a pas d'identification ni de statut de protection de biodiversité des plans d'eau touchés par le ruissellement des eaux. Les produits répertoriés dangereux sont stockés dans des lieux fermés (locaux à poudre et liants) avec dalle au sol. Les cuves à fioul peuvent être enterrées ou aériennes.

EN 28 = le pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés n'est pas déterminé à ce jour.

EN 29 et EN 34 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

EN 30 = BTP DISTRIBUTION n'a pas de fret aval donc pas de carburant pour les camions, ce sont des prestataires qui procèdent aux livraisons clients. LA BOITE A OUTILS n'a pas fourni cette donnée.

EN 32 et EN 33 = aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.

Responsabilité du fait des produits

La sous-traitance

Le Groupe recourt très peu à la sous-traitance. Des prestataires peuvent être amenés à faire appel à celle-ci lors de la construction ou de la réhabilitation des sites.

Le marché de travaux encadre strictement ce recours. Dans le domaine du transport il est fréquent de recourir à la sous-traitance, soit pour la livraison aux clients, soit depuis les plateformes logistiques jusqu'aux sites.

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique d'un bâtiment.

Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité environnementale.

Une charte « Engagement responsabilité sociale et environnementale » a été réalisée en 2014 par l'activité bricolage afin de promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs du Groupe. Cette charte sera envoyée avec les contrats entre les mois d'octobre et décembre 2015.

Les enjeux sociaux et environnementaux de la politique d'achat du Groupe

Les certifications bois

Le Groupe, dont le cœur d'activité est la vente de matériaux de construction pour des professionnels, vend notamment du bois et ses dérivés : plusieurs essences, plusieurs usages. Il a souhaité faire preuve de diligence raisonnée dans son approvisionnement en bois.

Ainsi, il a initié une démarche afin que le bois et ses dérivés vendus par les sites spécialistes et multi-spécialistes soient certifiés PEFC™ ou FSC® ou s'inscrivent dans le cadre de la charte environnementale tenant compte de la RBUE (Règlementation sur le Bois de l'Union Européenne).

En 2005, ETS PIERRE HENRY ET FILS a obtenu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® (certificat renouvelé annuellement depuis).

En 2011, 12 agences du négoce ont validé les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® et l'année suivante, 85 agences ont été certifiées. Le Groupe a validé, cette année-là, la Charte Environnementale et a obtenu comme performance 3 feuilles d'Erable (performance maximale). Cette charte garantit la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

En 2013, 107 agences ont reçu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Pour 2014, ces certifications ont été renouvelées à la suite d'un audit de 13 agences, 133 agences sont désormais certifiées chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®.

Concernant la Charte Environnementale, qui est renouvelée tous les 2 ans, le Groupe maintient sa performance de 3 feuilles d'Erable. Une procédure de diligence raisonnée présentée à l'ensemble des sites a été élaborée pour permettre de se conformer à la RBUE. En 2016, cette procédure sera intégrée dans le cadre du contrôle de la Charte Environnementale.

Tous les certificats PEFC™ et FSC® obtenus sont valables pendant 5 ans sous réserve de validation des audits annuels (environ une quinzaine d'agences auditées par an). A ce jour, seules les enseignes SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, GAMAG, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CAREO et ETS PIERRE HENRY ET FILS sont certifiées chaîne de contrôle.

[Les achats du Groupe](#)

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labelisés, augmentent d'années en années. Ils concernent tous les domaines d'activité. Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres.

Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achat de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluo-compactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluo-compactes.

Les améliorations techniques font que les produits luminaires solaires sont de plus en plus performants donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. Pour la préservation de l'environnement et de la santé, l'activité bricolage a décidé de rendre la formation obligatoire à tous ses vendeurs afin que l'utilisation de ces produits soit maîtrisée. En 2015, tous les magasins distribuant ces produits disposeront de l'agrément pour les commercialiser.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés.

Une gamme de produits naturels en peinture a été mise en place avec un fournisseur régional.

Les démarches satisfaction client (PR 5)

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, une enquête satisfaction client a été lancée en 2012. Depuis 2 ans, 8 615 clients de SAMSE ont été interrogés, des professionnels du BTP et hors BTP ainsi que des particuliers en compte pour établir un bilan annuel sur leur satisfaction. DORAS a réalisé sa première enquête satisfaction client en 2014.

Les résultats du baromètre sont communiqués chaque année afin d'apporter une amélioration constante des services et de l'accueil dans les agences.

A la suite des résultats, 468 plans d'actions ont été lancés. La satisfaction des clients repose, entre autres, sur la capacité à les informer des nouvelles réglementations et techniques.

La prochaine enquête se fera sur 70 agences en 2015.

L'activité bricolage a lancé en 2013, une démarche «satisfaction client» (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) incluant une formation des collaborateurs et profitant à l'ensemble de sa clientèle.

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS						
Volet : Santé et sécurité des consommateurs						
PR 1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évaluées aux fins d'améliorations		Voir note méthodologique ci-dessous			
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et de service	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Etiquetage des produits et services						
PR 3	Pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information requis par les procédures	%	(2)	(2)	100	
PR 4	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits, les services et leur étiquetage	Nombre	0	0	0	0%
PR 5	Pratiques relatives à la satisfaction clients et notamment résultats des enquêtes de satisfaction clients		cf texte ci-dessus			
Volet : Communication marketing						
PR 6	Ventes de produits interdits ou controversés	Nombre	0	0	0	0%
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Vie privée des clients						
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Conformité						
PR 9	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	Euros	0	0	0	0%

(2) les données ne sont communiquées pour la 1^{ère} fois qu'à compter de l'année 2014

Note méthodologique

PR 1 = le pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évaluées aux fins d'amélioration doit être fourni par les fabricants. C'est pourquoi, cet indicateur n'est pas traité car il est impossible de faire ce type d'étude dans le cadre des activités du Groupe.

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non respect des réglementations en matière de produits. Les données SAMSE et DORAS

ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

PR 3 = l'étiquetage environnemental des produits que les fabricants intègrent permet aux consommateurs d'avoir des informations détaillées sur les produits et les services. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

PR 4 - 6 à 9 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

Société

L'impact territorial, économique, social et sur les populations riveraines et locales

L'impact territorial, économique et social

Le Groupe favorise l'emploi et le développement local, sur ses territoires d'implantation, en participant de manière très active aux salons régionaux de recrutement et par sa communication sur les réseaux sociaux.

Par les impôts locaux et taxes d'apprentissage versés, il soutient les collectivités locales et les établissements d'enseignement de ses territoires d'implantation.

Lors de ses nouvelles implantations ou réaménagements de sites, le Groupe privilégie les artisans et les professionnels locaux pour collaborer. Cela permet de contribuer à maintenir l'activité dans le tissu local.

Il a également pour stratégie la reprise de sociétés ou de sites pour se développer. Cette stratégie a un impact territorial car en privilégiant les reprises dans ses zones géographiques d'implantation, le Groupe maintient l'emploi. Ainsi, il aide à minima l'économie locale à subsister, voire à prendre son essor.

Toutes publicités, partenariats, participations à des salons ou organisations de salons sont pensés territoire et économie locale.

L'impact sur les populations riveraines et locales

Le Groupe réalise différentes actions : participation matérielle, financière ou autres, sur son territoire d'implantation dans des domaines variés qui touchent autant le monde associatif local, que des initiatives locales ou en participant à des actions auprès de riverains.

Le mécénat

Le Groupe, depuis plus de 5 ans, a institutionnalisé le mécénat. Chaque année, un budget est consacré au soutien de projets :

- qui le touchent humainement comme la fourniture de matériaux pour la construction de la 9^{ème} MAISON DES PARENTS DE RONALD Mc DONALD,
- qui ont un sens par rapport à son histoire : parrainage de la construction de nouveaux refuges de haute-montagne (refuge du Goûter et de l'Aigle) en apportant son soutien financier mais aussi en fournissant des matériaux,
- qui correspondent à son vécu d'entreprise : participation versée au centre culturel grenoblois MC2, lieu de culture du territoire de création de la société SAMSE.

Il peut soutenir sur plusieurs années un projet comme la Biennale de l'habitat durable de Grenoble ou avoir des « coups de cœur » comme GLISSE EN CŒUR, l'événement caritatif n°1 de la montagne française ; les fonds versés à l'association « OBJECTIF VAINCRE L'AUTISME » ont été récoltés grâce à des participations dont celles d'une équipe de collaborateurs SAMSE.

Le Groupe est membre du Club NEGOBOIS qui regroupe des industriels et négociants du secteur du bâtiment et soutient des actions solidaires à travers le « Fonds d'Action NEGOBOIS ».

Partenaire historique de SOS VILLAGES D'ENFANTS depuis 2001, le club NEGOBOIS met toute son expertise et son réseau de professionnels à la disposition du fonds d'action pour le faire bénéficier de dons en nature, de mécénat financier et de compétences.

Les projets soutenus sont en lien avec son cœur de métier : la construction et la rénovation.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce, étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la RT 2012, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques.

Depuis 2 ans, le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients. En 2012, l'axe avait été donné sur des formations de thermographie et d'étanchéité à l'air.

Courant 2013 il a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) un nouveau module de formation «Construire et Rénover Positif». Ce module d'une journée, réservé aux collaborateurs, a pour objectif de faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles liées aux modifications (réglementaires et fiscales) en construction neuve comme en rénovation.

Un plan de formation a été bâti en collaboration avec des organismes de formation partenaires du Groupe pour sensibiliser les artisans à l'éco-conditionnalité et à l'obtention de la mention RGE. Ils sont accompagnés pour des études thermiques en neuf par SYNERGISUD, leur partenaire. D'autres partenariats ont été conclus pour les tests d'étanchéité à l'air et pour des attestations RT 2012 : UBAT et CETII.

Dans le sponsoring

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation.

Ces équipes sont de différentes disciplines : hockey sur glace, football, rugby, hand-ball et basket-ball.

Le Groupe est parrain d'événements sportifs de renommée nationale comme la course de ski-alpinisme PIERRA MENTA et des événements sportifs locaux comme la course pédestre EKIDEN à Grenoble.

Le sponsoring se double parfois d'un profil solidaire ou humanitaire en soutenant des associations locales comme le « CROSS DES ENFANTS MALADES », dont les dons récoltés grâce aux inscriptions, bénéficient à l'amélioration des conditions d'hospitalisation des enfants du CHU de Grenoble.

Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire. Il est donc difficile de connaître le nombre d'associations qu'il a soutenu. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Pour exemple, un partenariat existe avec l'Etablissement Français du Sang, depuis plus de 11 ans, qui permet d'organiser 2 fois par an la collecte de sang au siège grenoblois de SAMSE.

Pour les conseils et soutiens

En 2014, SAMSE a souhaité soutenir « PRIORITERRE », Organisation Non Gouvernementale haute-savojarde dont l'objectif est d'aider chacun à réduire son empreinte écologique et préserver les ressources naturelles de la planète.

Elle est le premier Espace Info Energie certifié de France. Elle organise, entre autres, des Journées Portes découvertes où les participants peuvent rencontrer des professionnels du bâtiment, pour échanger autour des techniques employées et bénéficier des retours d'expérience à appliquer à leur propre projet.

C'est dans ce cadre que le partenariat s'est naturellement imposé, par l'expertise du Groupe en matière de rénovation.

SAMSE est également une des entreprises à l'initiative du RESEAU A3, le Réseau d'Aide Aux Artisans. Cette association fondée en février 2014, a été lancée par des amis entrepreneurs sur Grenoble, souhaitant venir en aide à de jeunes artisans du BTP qui constituent leur propre entreprise. L'objectif est de les aider afin qu'ils se concentrent sur le cœur de leur activité, en leur offrant le matériel et les compétences indispensables au développement de leur entreprise.

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
-------	-------------	--------	------	------	------	-------------

SOCIETE

Volet : Communautés locales

SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Voir note méthodologique ci-dessous			

Volet : Lutte contre la corruption

SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Voir note méthodologique ci-dessous			
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous			

Volet : Politiques publiques

SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	---	--	-------------------------------------	--	--	--

Volet : Comportement anti-concurrentiel

SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0	0%
------	--	--------	---	---	---	----

Volet : Conformité

SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations	K€	0	0	0	0%
SO 8	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0	0%

Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société

SO 9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous			

Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société

SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0	0%
-------	--	--------	---	---	---	----

Note méthodologique

Le périmètre des indicateurs fournis dans ce volet : SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, BTP DISTRIBUTION, CLEAU, CELESTIN MATERIAUX, CO DI PLAST, CHRISTAUD, COMPTOIR FROMENT, DORAS, DUMONT INVESTISSEMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, GETELECTRIC, LA BOITE A OUTILS, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, M+ MATERIAUX, OUTIMAT, REMAT, ETS LIGNIERES, CLAUDE MATERIAUX, SWEETAIR FRANCE, ISO-NEG, DEDB et VAUDREY.

SO 1 et SO 2 = aucune étude n'a été réalisée concernant les sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des

évaluations des impacts et des programmes de développement.

SO 3 à SO 5 = les activités du Groupe se situent uniquement sur le territoire français ; elles ne sont pas soumises à corruption.

SO 6 = le Groupe n'a aucun lien avec les politiques publiques.

SO 7 - 8 et SO 11 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

SO 9 et SO 10 = aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation des impacts des fournisseurs sur la société.

A la demande de SAMSE, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n°3-1086 (portée disponible sur www.cofrac.fr), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R. 225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

NATURE ET PORTÉE DE LA VERIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014 de la société avec la liste prévue à l'article R. 225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R. 225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et identifier les irrégularités.

DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission auprès de la société basée à Grenoble, sur 4 sites*.

SGS ICS a conduit sa mission entre le 24 février et le 26 mars 2015 - prestations réalisées et réparties au total sur 12 jours - en menant des entretiens auprès des Présidents de la Boîte à Outils et de Doras, du Directeur Administratif et Financier de M+ Matériaux, du Directeur des Achats de SAMSE, du Responsable Sécurité du Groupe, du Responsable Marketing de SAMSE, du Responsable des achats de la Boîte à Outils, de la Directrice des Ressources Humaines, de l'Auditrice interne et de la Responsable du reporting.

- SGS ICS a revu la fiabilité des procédures de collecte et de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations.
- Pour les données chiffrées, nous avons procédé à une vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur 20 indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.
 - Volet social (Taux de couverture de 94% à 100% de l'effectif) : Effectif - Nombre d'heures de formation - Formation (qualitatif) - Bien être au travail - Conditions de santé et de sécurité au travail - Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés - Bilan des accords collectifs.
 - Volet environnemental (Taux de couverture de 71% à 82% de l'effectif) : Consommation d'électricité - Consommation de gaz - Consommation de fioul - Consommation d'eau - Emissions de CO₂ - DIB - DIS - Politique de diminution des émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie - Performance énergétique.

- Volet sociétal (Taux de couverture : 96% de l'effectif) : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional - Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations - Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux - Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

- Trois vérificateurs ont été affectés à cette mission de vérification, dont l'un assumant également le rôle de vérificateur principal.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnages et les tailles d'échantillons que nous avons retenues nous permettent de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.

DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE COMPETENCE

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis ont été élaborés en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de Publicis Groupe et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

ATTESTATION ET AVIS MOTIVE

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de SAMSE, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- Nous attestons que les informations mentionnées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le document de référence 2014 de SAMSE sont conformes à la liste prévue à l'article R. 225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- Nous déclarons ne pas avoir relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le document de référence 2014.

OBSERVATIONS

Les données carbone devront faire l'objet d'une révision de leur procédure de collecte et de leur traçabilité afin d'en améliorer la cohésion sur l'ensemble du périmètre.

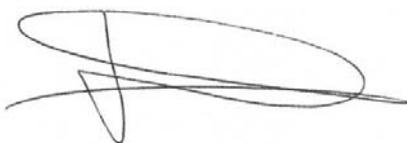
Fait à Arcueil, le 27 mars 2015.

SGS ICS France

29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 88 56
Fax + 33 (0) 1 41 24 71 29

www.sgs.com

Le Directeur Technique d'Inspection,
Stéphane LANGLOIS



ACCREDITATION
N°3-1086
PORTEE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr

1.10 Informations sur le capital

1.10.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2014 est de 6 326 683.

1.10.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2014, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de

1.10.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

1.10.4 Evolution du capital sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Capital après opération
		Emises	Total		
31.12.2009	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	53 741	3 442 087	53 741 €	3 442 087 €
25.08.2010	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 997	3 458 084	15 997 €	3 458 084 €

1.10.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 014				2013		2012	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
<u>Nominatifs :</u>								
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,83	50,41	55,93	50,41	55,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,10	21,13	23,45	21,13	23,43
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,78	5,28	5,86	5,28	5,86
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	2,87	3,19	2,87	3,18
- DIVERS	124 062	3,59	247 418	3,90	3,91	4,15	4,02	4,15
Sous-total	2 979 948	86,17	5 859 290	92,61	83,60	92,58	83,71	92,48
<u>Porteurs :</u>								
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	4,28	2,37	4,28	2,37
- FCP STOCK PICKING FRANCE	62 150	1,80	62 150	0,98	1,76	0,98	1,87	1,04
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0,16	0,09	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	10 743	0,31	0	0,00	3,02	0,00	2,72	0,00
- DIVERS	257 243	7,44	257 243	4,07	7,18	3,98	7,26	4,02
Sous-total	478 136	13,83	467 393	7,39	16,40	7,42	16,29	7,52
Total	3 458 084	100,00	6 326 683	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

1.10.6 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2014

	2 014					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,73	3 785 142	59,83
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,06	1 461 280	23,10
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,77	365 450	5,78
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- DIVERS	124 062	3,59	247 418	3,90	247 418	3,90
Sous-total	2 979 948	86,17	5 859 290	92,46	5 859 290	92,61
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	148 000	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	62 150	1,80	62 150	0,98	62 150	0,98
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- AUTO-DETENTION	10 743	0,31	10 743	0,17	0	0,00
- DIVERS	257 243	7,44	257 243	4,05	257 243	4,07
Sous-total	478 136	13,83	478 136	7,54	467 393	7,39
Total	3 458 084	100,00	6 337 426	100,00	6 326 683	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2014 a permis de recenser 731 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 326 683.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

- | | | | |
|---|------------------------------|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Salariés (présents et sortis) + FCPE | 806 468 actions soit 42,83 % | <input type="checkbox"/> Famille Doras | 100 057 actions soit 5,31 % |
| <input type="checkbox"/> Famille Henry | 377 739 actions soit 20,06 % | <input type="checkbox"/> Divers | 86 385 actions soit 4,59 % |
| <input type="checkbox"/> Famille Joppé | 364 371 actions soit 19,35 % | <input type="checkbox"/> Ets René de Veyle | 42 347 actions soit 2,26 % |
| <input type="checkbox"/> Famille Bériot | 105 439 actions soit 5,60 % | | |

Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de Direction, d'Administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une personne non actionnaire majoritaire,
- la règle au sein de la société est de nommer un membre indépendant au Conseil de Surveillance et au sein des Comités spécialisés,
- les fonctions de Direction et d'Administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Déclarations de franchissement de seuil

■ Par courrier reçu le 13 octobre 2014, complété notamment par un courrier reçu le 15 octobre 2014, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire des déclarations de seuils suivantes, intervenues le 3 octobre 2014, à titre de régularisation :

- CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH) a déclaré avoir franchi en hausse, de concert avec DUMONT INVESTISSEMENT (DI), les seuils de 25 %, 30 %, 1/3, 50 % et 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE,

- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi en hausse, de concert avec CRH FRANCE DISTRIBUTION, le seuil de 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE et détenir de concert, 2 473 969 actions SAMSE représentant 4 947 438 droits de vote, soit 71,54 % du capital et 78,07 % des droits de vote de SAMSE, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
DUMONT INVESTISSEMENT	1 743 329	50,41	3 486 158	55,01
CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,06
Total concert	2 473 969	71,54	4 947 438	78,07

Ces franchissements de seuil résultent de l'entrée en vigueur d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre DI et CRH.

■ Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée, à titre de régularisation :

« le Groupe CRH déclare : les franchissements de seuils ne résultent pas d'acquisition de titres mais de l'entrée en vigueur d'un pacte d'actionnaires conclu avec DI, constitutif d'une action de concert ayant donné lieu à la décision de l'AMF n° 214C1940 du 22 septembre 2014, constatant qu'il n'y avait pas lieu au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique ; ne requérant donc aucun financement.

SAMSE est contrôlée par le concert composé de CRH et DI, étant précisé que DI est l'actionnaire prédominant au sein dudit concert.

Le Groupe CRH bénéficie par ailleurs d'une promesse lui permettant d'acquérir le contrôle de DI. Par conséquent, le Groupe CRH prendrait le contrôle de SAMSE en cas d'exercice de la promesse de vente dans les conditions décrites dans la décision de l'AMF susvisée. Dans cette occurrence, un projet d'offre publique serait donc déposé.

Conformément aux stipulations du pacte d'actionnaires un deuxième membre du Conseil de Surveillance représentant CRH sera nommé lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le concert sera donc représenté par six membres sur sept au Conseil de Surveillance de SAMSE.

Le Groupe CRH partage la stratégie menée par les dirigeants de la société et soutiendra toute décision prise par les dirigeants de SAMSE qui ne serait pas susceptible de remettre en cause ou d'amoinrir son investissement existant et potentiel ou d'affecter les conditions d'exercice de la promesse de vente dont il bénéficie.

CRH n'a pas conclu d'accord temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de SAMSE et ne détient aucun des accords ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du Code de commerce. »

■ Par les mêmes courriers, CRH et DI ont informé l'AMF de la conclusion, le 17 septembre 2014, d'un pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert entre elles vis-à-vis de SAMSE, lequel est entré en vigueur le 3 octobre 2014 pour une période de douze ans.

Celui-ci prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de DI, deux nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence sera assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Khaled Bachir (CRH).

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2018 ou 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de CRH, deux nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par Monsieur Khaled Bachir (CRH) et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques devront être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet sera communiqué au représentant de CRH au moins trois semaines avant sa présentation au Conseil, sera arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes devront avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;
- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;
- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;
- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;
- définition de la politique d'endettement si l'un des deux covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissance externe agréés par DI et CRH ;

- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;
- nomination d'un co-Commissaire aux comptes de la société lors du premier renouvellement à venir (Assemblée Générale approuvant les résultats de l'exercice 2015), en sus des deux co-Commissaires aux comptes existants ;
- arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;
- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;
- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;
- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les requérants font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les requérants font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élève actuellement à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société pourra décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.

De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui

offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des seuils de 30 % du capital et des droits de vote de SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014. »

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 1987, 26 731 actions SAMSE représentant 0,77 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2014 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

1.10.7 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
06/05/2014	15ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 5 novembre 2015	10 % du capital
06/05/2014	16ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 5 novembre 2015	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

1.10.8 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

1.10.9 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 6 mai 2014 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2014, la société n'a acquis aucune action, via son programme de rachat d'actions et a acheté

25 674 titres au cours moyen de 95,22 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 24 827 titres au cours moyen de 93,39 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 10 743 actions propres, dont 2 846 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 0,31 % du capital social.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 822 731,17 € et sa valeur de marché était de 1 106 636,43 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la quatorzième résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2014, le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 10 743 actions propres, soit 0,31 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abonnement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 10 743 (soit 0,31 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 335 065 actions (soit 9,69 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 150 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2014, le rachat ne pourrait porter que sur 335 065 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 50 259 750 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 7 mai 2015, soit jusqu'au 6 novembre 2016.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014

Situation au 31 décembre 2014

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,31
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombre de titres détenus en portefeuille	10 743
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2014 (en €)	1 106 636,43
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2014 (en €)	822 731,17

1.10.10 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'accord passé avec CRH FRANCE, SAMSE va racheter à cette dernière 45 % des titres de SC INV. Dans le cadre de cette acquisition, pour garantir les emprunts qu'elle va contracter auprès des banques, SAMSE va nantir les titres qu'elle détient dans le capital de SC INV à hauteur de 55 %.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

1.10.11 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

1.11 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 71 513 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges, s'élève à 23 838 €.

1.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

1.13 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2014.

1.10.12 Pacte d'actionnaires

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Le détail du pacte d'actionnaires est donné au paragraphe 3.10.6 du Document de Référence.

1.14 Perspectives 2015

Le Groupe souhaite conserver la priorité à la dynamique commerciale tout en se consacrant à l'amélioration de la rentabilité des récentes opérations de croissance externe.

Un protocole d'acquisition a été signé en septembre 2014 pour le rachat des 45 % d'intérêts minoritaires de DORAS (58 points de vente principalement en Bourgogne Franche-Comté) actuellement détenus par CRH FRANCE. Le prix d'acquisition a été fixé à 36,6 M€. Le Groupe SAMSE reste en attente de la décision de l'Autorité de la Concurrence.

Par ailleurs, depuis la signature en septembre dernier du protocole de rapprochement à long terme avec le Groupe CRH, les deux entreprises travaillent à la mise en place de synergies.

1.15 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.